



**Réunion extraordinaire du Conseil d'administration  
Commission de services régionaux de Kent**

**Le 11 août 2022  
18h30  
Richibucto**

## **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Pierrette Robichaud fait l'ouverture de la réunion à 18h31 et souhaite la bienvenue à tous.

## **2. PRÉSENCES**

- Pierrette Robichaud, Présidente de la CSRK et Maire du Village de Rogersville
- Achille Bastarache, Maire-adjoint de la Ville de Bouctouche
- Danielle Dugas, Maire du Village de Saint-Louis-de-Kent
- Docile Cormier, Présidente du DSL de Carleton
- Gisèle Fontaine, Présidente du DSL de Saint-Louis
- Jean-Pierre Richard, Maire du Village de Saint-Antoine
- Kris Morey, Président du DSL de Weldford
- Marc Goguen, Maire de la Communauté rurale de Cocagne
- Paul Lirette, Président du DSL de Saint-Charles
- Stella Richard, Maire de la Ville de Richibucto
- Tina Beers, Présidente du DSL de Harcourt
- Wayne Carpenter, Maire du Village de Rexton

## **ABSENCES**

- Aldéo Saulnier, Maire de la Ville de Bouctouche
- Claude LeBlanc, Vice-président de la CSRK et Président du DSL de Wellington
- Daniel Bourgeois, Président du DSL de Grande-Digue
- Éric Tremblay, Président du DSL de Saint-Ignace
- Jacques Cormier, Président du DSL de Saint-Paul
- Roger Richard, Président du DSL d'Acadieville

## **AUTRES**

- Paul Lang, Directeur général de la CSRK
- Isabelle Godin, Directrice générale adjointe de la CSRK
- Francine Arsenault, Adjointe administrative CSRK Bouctouche
- Claudie Ringuette, Coordinatrice à la planification des loisirs
- Francine Babineau, Traductrice
- Michel Soucy, Facilitateur de transition
- Membres du public

## **3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucunes déclarations de conflits d'intérêts.

## **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-074

Il fut proposé par Danielle Dugas, appuyé de Gisèle Fontaine, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Motion adoptée

## **5. PRÉSENTATION BUDGET CSRK 2023**

Le Directeur général présente le budget aux membres du CA en repassant chaque volet. Il mentionne qu'il manque les chiffres pour la collecte des déchets puisque nous allons en appel d'offre pour des contrats dans les prochaines semaines. Les chiffres devraient être reçus vers la mi-septembre et ceux-ci seront partagés avec l'administration de chaque municipalité afin qu'elle puisse les inclure dans le budget municipal de chaque entité. Vous remarquerez également qu'il n'y a pas de comparatif entre 2023 et 2022, essentiellement parce qu'il s'agit de nouvelles communautés qui n'existaient pas auparavant et que nous avons de nouvelles dépenses. Celui-ci ne sera pas voté ce soir. Le ministre sera celui qui adopte le budget soumis. Une période de questions et réponses s'ensuit.

## **6. PROJET HISTORIQUE KENT**

ATTENDU QUE la CSR de Kent travaille sur un projet de livre sur l'histoire de Kent avec l'Institut des études acadiennes depuis plus 4 ans.

ATTENDU QUE les rencontres publiques, les recherches historiques, les entrevues, etc. se sont tenues depuis l'idée a été lancée et que la cueillette de données est complétée.

ATTENDU QUE les chercheurs à l'Institut des études acadiennes ont terminés l'écriture du manuscrit et que la CSR de Kent a payé pour la traduction du manuscrit.

ATTENDU QUE les chercheurs à l'Institut des études acadiennes ont trouvés des éditeurs pour la publication du livre : Septentrion (francophone) et Baraka Books (anglophone).

ATTENDU QUE le coût de publication pour les deux œuvres est de xxxxxx\$.

ATTENDU QUE le District scolaire francophone Sud achètera 150 copies pour les écoles de la région de Kent.

ATTENDU QUE le Réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick achètera 20 copies francophones et 20 copies anglophones pour l'ensemble des bibliothèques municipales.

ATTENDU QUE la CSR de Kent pourra récupérer une partie des dépenses grâce à la vente de livre.

### 2022-075

Puisque nous n'avons toujours pas reçu les chiffres attendus, cette motion est reportée au 15 septembre 2022.

## **7. CONTRATS DE COLLECTE DE DÉCHETS**

Avant de passer à la motion, Paul Lang parle de la présentation donnée par Isabelle Godin le 21 juillet dernier.

ATTENDU QUE la CSRK a reçu la responsabilité de la gestion des contrats de collecte des déchets solides résidentiels en 2015.

ATTENDU QUE la collecte des déchets encombrants à trois reprises dans l'année cause des problèmes de recrutement et de rétention de la main d'œuvre créant d'importants délais dans la collecte.

ATTENDU QUE la pénurie de main d'œuvre risque de se poursuivre et que le recrutement pour des positions temporaires demeurera un défi.

ATTENDU QU'UN nouveau système de collecte des déchets encombrants offert à l'année longue, sur appel, et offert en alternance dans nos régions permettra aux entreprises d'engager des employés à temps plein.

ATTENDU QU'UN système pour s'inscrire au service de collecte des déchets encombrants sera mis en place et disponible sur le web, sur l'application mobile « Kent Services » et que les résidents pourront appeler nos bureaux pour qu'un membre du personnel les inscrive au service de collecte sur appel.

ATTENDU QUE le département de déchets solides mettra en place d'importantes campagnes d'éducation et de sensibilisation du public jusqu'en avril 2023 et au-delà par rapport à ce nouveau programme.

ATTENDU QUE cette nouvelle formule engendra la création d'un 6<sup>e</sup> contrat de collecte des déchets dans le territoire et qu'un appel d'offre sera préparé et soumis par la CSRK à l'été 2022.

ATTENDU QUE le département de déchets solides offrira ce nouveau service au territoire actuel de la CSR de Kent - à l'exception du Village de Saint-Antoine et des Premières Nations d'Elsipogtog et d'Indian Island - et que les régions de Baie-Ste-Anne, Escuminac, Hardwicke, Shediac River et Shediac Bridge ne seront incluses dans ce programme qu'en janvier 2025.

ATTENDU QUE les appels d'offre pour la collecte régulière des déchets solides résidentiels n'incluront plus la collecte des déchets encombrants et que le département de déchets solides négociera le retrait de service dans les contrats en vigueur.

ATTENDU QUE la même formule de péréquation, basée sur le nombre de résidence pour les coûts de contrat de collecte et sur la population pour les frais de déversement, sera appliquée sur ce nouveau contrat.

#### 2022-076

Il est donc résolu que le Conseil d'administration de la Commission de services régionaux de Kent accepte la mise en place d'un système de collecte des déchets encombrants offert à l'année longue, sur appel, qui sera implémenter en avril 2023 sur l'ensemble de son territoire.

Proposé par : Danielle Dugas

Appuyé de : Paul Lirette

Motion adoptée

### **8. CONTRAT – PLATEFORME DE TRANSPORT**

Quelques explications sont données avant de passer à la motion.

ATTENDU QUE la plateforme de gestion du transport présentement utilisée par la CSR de Kent a été développée par Pierre Montplaisir de Saint-Charles.

ATTENDU QUE la CSR de Kent a un contrat avec cet individu pour le soutien technique en cas de bris ou problèmes.

ATTENDU QUE la CSR de Kent est à risque puisque cet individu n'a pas de relève au cas où il serait dans l'incapacité d'offrir le service.

ATTENDU QUE la CSR de Kent a fait appel à une firme de Saint-Lambert Québec (YHC Environnement) qui travaille présentement avec les municipalités de Dieppe, Tracadie, Shippagan, Beresford, Saint-Quentin et Blacks Harbour pour des programmes d'auto-partage (car sharing).

ATTENDU QUE la firme YHC Environnement est habituée de travailler avec la FCM et l'AFMNB en matière de transport.

ATTENDU QUE la plateforme que nous avons besoin, la firme peut la développer à un coût raisonnable et peut offrir le soutien technique nécessaire en cas de bris.

#### 2022-077

Il est donc résolu que la CSR de Kent signe un contrat avec la firme YHC Environnement au coût de 11,000\$, soit pour le développement et la mise en place d'une plateforme pour la gestion du transport, et que les frais d'utilisation seront inclus dans le développement de la plateforme pour l'année 2022 et 2023.

Proposé par : Danielle Dugas  
Appuyé de : Jean-Pierre Richard

Motion adoptée

### **9. TAUX AU KILOMÈTRE**

Paul Lang explique aux membres qu'il vient d'apprendre qu'il y a une loi fédérale qui stipule que toute contribution au-delà de .61\$ est imposable. Après avoir communiqué avec la firme comptable de la CSRK, ça été confirmé que sur une base annuelle, si les taux au KM sont supérieurs à .61\$, et après 5000 KM à .55\$, que les montants sont imposables. Cela étant dit, ne voulant pas que personnes soient pénalisées, Paul a demandé à Tanya de calculer tout ce que le staff a reçu en montant depuis le début en plus de si on reculait, disant en pro rata du 1<sup>er</sup> janvier 2022, au taux fédéral plutôt qu'à l'ajustement aux semaines. A notre grande surprise, il y a très peu de gens affectés. Si la motion est acceptée ce soir, on ira rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et tout sera ajusté sur la prochaine paie de dépenses pour les kilométrages.

ATTENDU QUE le directeur général a récemment lu un article au sujet du remboursement des dépenses de voyages (kilométrage) et la loi fédérale sur le remboursement des dépenses.

ATTENDU QUE la loi stipule que le taux maximum remboursable non imposable au kilomètre est de 61 cents pour les premiers 5000 km et de 55 cents après 5000 km.

ATTENDU QUE le CA de la CSR de Kent a adopté une résolution en mars dernier qui augmentait le taux au kilomètre basé sur le prix de l'essence et que ce taux était ajusté à toutes les semaines.

ATTENDU QUE le directeur général a vérifié auprès de la firme de vérification de la CSR de Kent (Bourque, Richard, Boutot) et la firme recommande deux options pour respecter la loi : la première est de calculer la partie du montant qui a été payé par-dessus les taux fédéraux et indiquer sur le T4 que ce montant était un boni imposable, la deuxième est de ne pas payer le kilométrage voyagé à partir d'aout pour la valeur du nombre de kilométrages imposable.

ATTENDU QUE le choix serait donné à chaque employé s'il veut avoir ce revenu additionnel imposable ou retenir les dépenses de kilométrage à concurrence du montant en surplus.

ATTENDU QUE l'administration recommande de rendre rétroactif au premier janvier 2022 le montant fédéral pour le déplacement afin de limiter l'impact financier au personnel et aux membres du CA et que ce taux soit inclus dans la politique de déplacement de la CSR de Kent.

ATTENDU QUE l'administration reconnaisse que ces changements pourraient embarrasser certains membres du personnel et du conseil d'administration, mais ne pas agir suite à ces informations pourrait poser un risque à la CSR de Kent.

### 2022-078

Il est donc résolu que le CA de la CSR de Kent accepte que le taux de remboursement au kilomètre, tel que défini par le gouvernement fédéral et rétroactif au 1<sup>ier</sup> janvier 2022, soit adopté dans la politique 20-03 Dépenses - fonctions de la CSR de Kent, et que l'administration discute avec chaque employé et membre du CA la méthode qu'il ou elle souhaite accepter les changements requis.

Proposé par : Danielle Dugas  
Appuyé de : Paul Lirette

Motion adoptée

2022-079

Il fut proposé par Danielle Dugas, appuyé de Paul Lirette, que la résolution 2022-016, adoptée à la réunion du 17 mars 2022, soit abrogée.

Motion adoptée

**10. Manuel des membres du personnel**

Paul Lang explique que ceci était censé aller au Comité de finance mais puisqu'on a fait l'embauche de quelques nouveaux employés depuis, et pour accepter leur embauche, on a dû déroger du manuel d'employés, donc on vous demande d'accepter les changements proposés. Il repasse le document distribué avec les changements apportés.

ATTENDU QUE la CSR de Kent révisé ses politiques selon un échéancier préétabli.

ATTENDU QUE le manuel des membres du personnel faisait partie des politiques à réviser en 2022.

2022-080

Il est donc résolu que le CA de la CSR de Kent adopte le manuel des membres du personnel tel que modifié.

Proposé par : Marc Goguen

Appuyé de : Paul Lirette

Motion adoptée

**11. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucunes questions du public.

**12. LEVÉE DE LA RÉUNION**

2022-081

Il fut proposé par Jean-Pierre Richard, que l'ajournement ait lieu à 20h56.

En guise de remerciement à Francine Babineau qui prend sa retraite comme traductrice de la CSRK, un cadeau lui est remis.

---

PRÉSIDENTE

---

Directeur général/Secrétaire